

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE**

AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage de la Ville de Grande-Rivière**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020, le conseil de la Ville de Grande-Rivière a adopté un projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement numéro U-015/10-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière ».
2. En raison de la pandémie de la COVID-19 et conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-049 en date du 4 juillet 2020, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.
3. Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit **d'ici le 11 décembre 2020** de la manière suivante :
 - Par la poste ou en personne : 108, rue de l'Hôtel-de-Ville, Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0
 - Par courriel : villegr@globetrotter.net

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

4. Le projet de règlement numéro U-015/10-20 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse : <https://www.villegrandriviere.ca/>

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour objet d'autoriser l'usage fourrière et refuge pour animaux dans la zone Industrielle I-5 située dans le secteur de Petit-Pabos.

Zones I-5



Donné à Grande-Rivière, ce 18^e jour du mois de novembre 2020 (18-11-20)
Suzanne Chapados, greffière